



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park			
Date	Jeudi 6 juillet 2023		Heure de départ	19 h 00
Conditions météorologiques	Couvert (Temp. : 23 °C)		Vent :	8 km/h Ouest
État de la piste	Courses 1 à 10 Rapide			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Inscriptions totales	91/129
Total des paris mutuels	\$ 1,679,239			
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
David Stewart Jr	Craig Walker	Peter Gillies (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

BUREAU

Les juges tiennent à rappeler à tous les participants aux courses qu'ils sont tenus de se conformer à une conduite professionnelle et de respecter tous les autres participants aux courses ainsi que les officiels.

Aucune tolérance ne sera accordée pour des propos offensants ou déplacés à l'égard de qui que ce soit.

Andrew Van't Wout est en formation ce soir.

Denis St Pierre a été autorisé à se retirer d'une course.

Carol Voyer a été notifié de la décision de l'examen mené par le comité composé de David Stewart, Fred Brethour et Kelly Counsell, le 16 juin 2023.

Les trois décisions suivantes ont été rendues :

- Décision #2244382 – Sanction pécuniaire de \$ 5,000 et suspension totale d'un an (19 juillet 2023 – 18 juillet 2024).
M. Voyer a omis de signaler au registraire la mort équine du cheval, "Cams Lucky Sam".
Règles de la CAJO 6.47.01(a), 6.47.07(a) (b).
- Décision #2244411 – Sanction pécuniaire de \$ 1,000.
M. Voyer a fourni des informations trompeuses aux inspecteurs de la CAJO.
Règle 6.27 de la CAJO
- Décision #2244432 – Sanction pécuniaire de \$ 5,000 et une suspension de conduite totale de deux ans (19 juillet 2024 – 18 juillet 2026).
La conduite de M. Voyer a été considérée comme préjudiciable et contraire à l'intérêt des courses lorsqu'il a commis un acte de négligence entraînant la mort équine du cheval, "Cams Lucky Sam".
Règles de la CAJO 6.20(a) (b) (c), 6.22.

COURSES

2 Étapes **OSS Gold** pour des pouliches trotteuses de 3 ans

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – **Enquête**

Examen de la course dans le dernier droit entre le #2, "HP Extra Ice", (James Macdonald), et le #3, "Enola", (Tyler Borth).

La vidéo fournie par la tour frontale montre que le #2 dévie vers l'extérieur, que le #3 dévie vers l'intérieur et que les deux chevaux se rapprochent en arrivant à la ligne d'arrivée.

Le #1, "Pretty Special", (Chris Christoforou), est à l'extérieur et court à l'intérieur, mais ne subit pas d'obstruction de la part des chevaux intérieurs.

Aucun placement n'est requis.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/j1fzaNDfPhQ>

Chris Christoforou, conducteur du #1, "Pretty Special" s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100 (défaut d'avoir gardé ses pieds dans les étriers).

Règle de la CAJO 22.19 Décision #2250842

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Examen des pylônes pour le #7, “Elodie Hanover”, (James Macdonald), arrivé en 2^e position, aux alentours du dernier virage.

Aucune infraction aux règles sur les pylônes de la CAJO n'a été commise.

Examen du départ des #4, “Peeler”, (Bob McClure), et #5, “Cheddar Shredder”, (Jody Jamieson).

Les deux chevaux éprouvent des difficultés sans pour autant faire des bris d'allure.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Examen du deuxième quart (:27.3, :58.2)

Le #7, “Beshear”, (Tyler Jones), passe en tête avant le poteau de 1/2 mille.

Aucune infraction à la règle de la CAJO 22.05.01 (k).

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune